# Règlement du Championnat Ecoliers 2025

Organisation: clubs genevois et UVG

#### Article 1 - But

Le Championnat Ecoliers de cyclisme est géré par l'Union Vélocipédique Genevoise et a pour objectif la promotion du cyclisme auprès des jeunes. Il se déroule sur différentes manches organisées durant l'année.

Renseignements: Claude Lauper, claude.lauper@genevecyclisme.ch, tel. 078 907 63 67

#### **Article 2 - Manches**

Voir programme sur la page https://genevecyclisme.ch/competitions/championnat-ecoliers/

### Article 3 - Catégories

Le Championnat Ecoliers s'adresse aux filles et garçons de 9 à 14 ans. Les catégories sont les suivantes :

- 1. Catégorie U11 Garçons et filles né(e)s en 2015-2016
- 2. Catégorie U13 Garçons et filles né(e)s en 2013-2014
- 3. Catégorie U15 Garçons et filles né(e)s en 2011-2012

Selon les nouveaux règlements de Swiss-Cycling, il n'y a plus aucune limitation de braquet.

### **Article 4 - Inscriptions**

Les inscriptions aux courses se font auprès de l'organisateur de la manche.

#### **Article 5 - Classements**

Un classement final sera établi en fonction des points accumulés lors des différentes manches. Pour figurer au classement, les cyclistes devront obligatoirement participer à trois manches. En cas d'ex aequo au classement provisoire ou final, le classement de la dernière manche est déterminant. Les points sont attribués selon le tableau de répartition :

1 <sup>er</sup> 100 points	2 <sup>e</sup> 95 points	3e 90 points	4 <sup>e</sup> 85 points	5 <sup>e</sup> 80 points
6e 75 points	7 <sup>e</sup> 70 points	8e 65 points	9e 60 points	10 <sup>e</sup> 55 points
11 <sup>e</sup> 50 points	12e 45 points	13 <sup>e</sup> 40 points	14 <sup>e</sup> 35 points	15 <sup>e</sup> 30 points
16 <sup>e</sup> 25 points	17e 20 points	18 <sup>e</sup> 15 points	19 <sup>e</sup> 10 points	20 <sup>e</sup> 5 points

Dès la 21<sup>e</sup> place et pour tous les partants 1 point

# Article 6 - Planche de prix

Podium pour les trois première/ers de chaque catégorie. Les vainqueurs du classement général seront invités et recevront leur prix lors des 4 Jours de Genève (Vélodrome de Genève).

# Article 7 - Sécurité

Matériel autorisé : vélos de course, VTT et vélos de ville.

Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire.

Les coureurs devront se soumettre au règlement de l'organisateur, aux ordres des commissaires, des signaleurs et aux règles de la circulation.

Les suiveurs/accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours (même à vélo).

# Article 8 - Responsabilité

Les participants sont individuellement responsables de leur couverture d'assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident et en cas d'atteintes à la santé dues à un surmenage lors de la compétition. Les coureurs ne sont pas assurés par les organisateurs.

Chaque cycliste participant au championnat accepte le présent règlement.